



PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION
Fiches de présentation des PDA
par monument

Bergerac

Périmètre délimité des abords

Eglise Saint-Jacques

Rue Saint Jacques
24100 Bergerac



Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

Contexte local

Bergerac, sous-préfecture et seconde ville du département de la Dordogne, et ville principale de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est actuellement peuplée de plus de 27 000 habitants. Elle est le siège d'une activité économique variée : agricole (notamment viticole), administrative, commerciale et industrielle. Elle est également le seul pôle urbain de la partie sud-ouest du département de la Dordogne.

Bergerac est la porte aquitaine de la Dordogne.

Sa position à la jonction entre la moyenne et basse vallée de la Dordogne, au croisement de deux axes de communication importants (Bordeaux/Sarlat et Limoges/Marmande et Agen), lui donne la possibilité de développer une activité touristique importante.

Depuis 2013, la Ville de Bergerac a obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire.

Ce label, créé en 1985 et octroyé par le ministère de la Culture et de la Communication, vise à sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et illustre les partenariats que l'État met en place avec les collectivités territoriales désireuses de valoriser leur richesse architecturale, patrimoniale et environnementale.

Le terme de patrimoine y est entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, fluvial, ainsi que la mémoire des habitants... Bref, tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays.

Si le label Ville d'Art et d'Histoire n'est pas un document d'urbanisme patrimonial il est un instrument de valorisation du patrimoine par des actions variées et complémentaires.

Le patrimoine bâti de la ville de Bergerac et la qualité des espaces naturels situés autour de la ville et bordant la Dordogne sont des atouts pour l'attractivité et le développement de la ville.

En 2018, la CAB a élaboré et approuvé pour la ville de Bergerac une AVAP-SPR qui prend la suite de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de 2005.

Contexte historique

Le site d'implantation de la ville

Bergerac occupe le fond assez large de la vallée de la Dordogne.

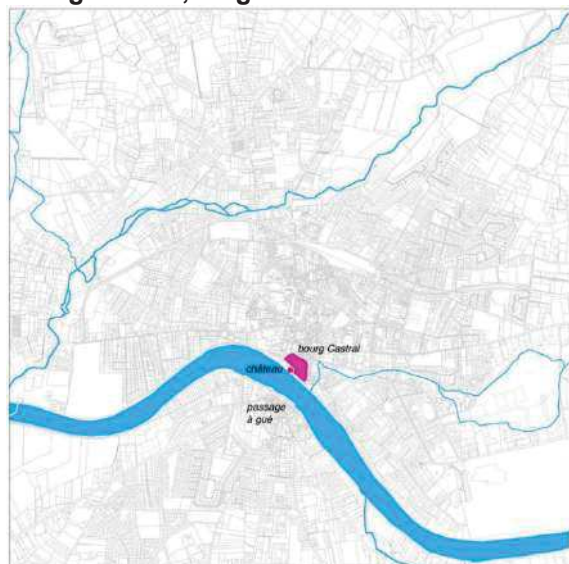
La rive gauche est presque plane et son relief ne s'accroît qu'à plus d'un kilomètre des berges de la rivière pour former les coteaux escarpés de Monbazillac. L'activité viticole marque fortement le paysage au sud de la ville.

La rive droite est en pente des rives de la rivière jusqu'aux limites de la ville médiévale puis le relief s'aplanit. Divers cours d'eau convergeant vers la Dordogne forment au Nord, à quelques kilomètres de la rivière, un paysage vallonné mais ouvert. L'environnement naturel est plus varié qu'au Sud, les secteurs boisés alternant avec des espaces de polyculture et de viticulture. C'est également au Nord de la commune que se trouve la plupart des propriétés agricoles protégées au titre de l'AVAP-SPR. Seuls le château de Lespinassat construit en limite de l'ancien faubourg de la Madeleine le domaine de la Graulet et le hameau de la Conne sont implantés sur la rive gauche.

L'opposition de relief entre les deux rives rend très perceptible le vélum de la ville ancienne depuis la rive gauche.

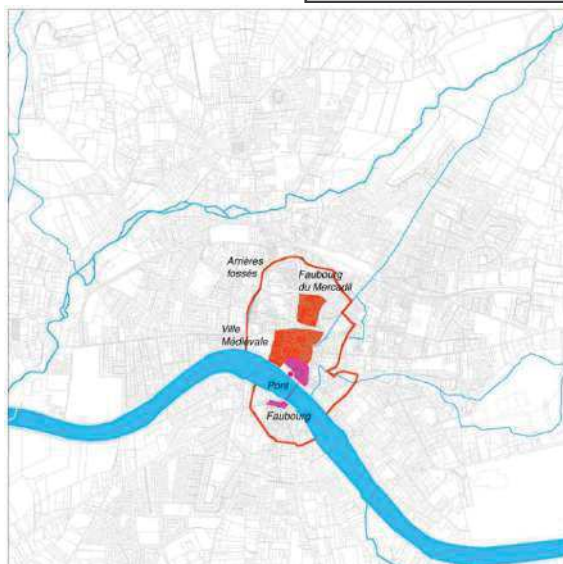
L'édification des toits et la maîtrise du gabarit général de la silhouette urbaine depuis les rives de la Dordogne sont donc des axes importants de la protection du centre historique de Bergerac.

Phases de développement de la ville Bourg Castrol, Origine de la ville

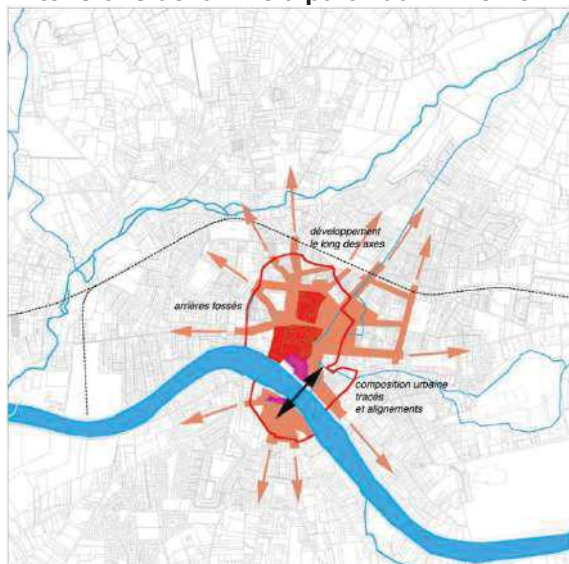


Ville médiévale inscrite

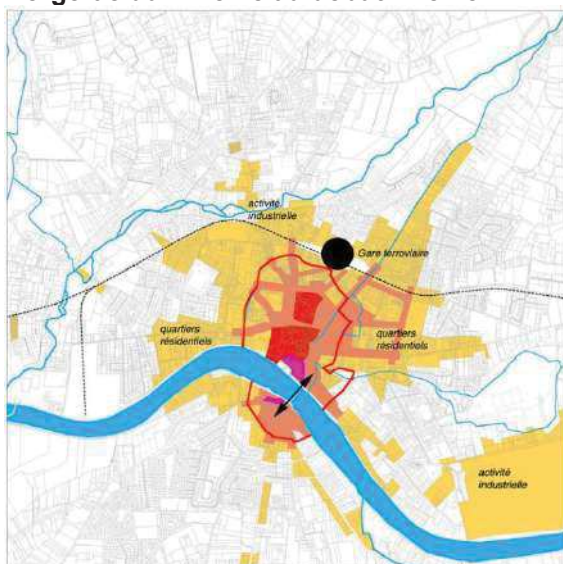
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE



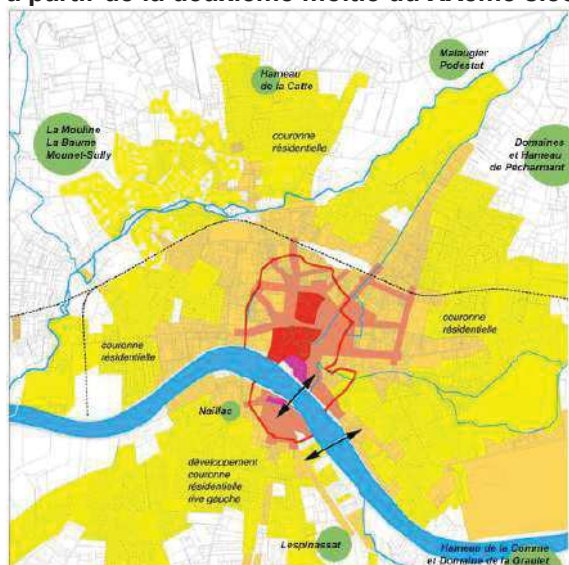
Extensions de la ville à partir du XVIIIème



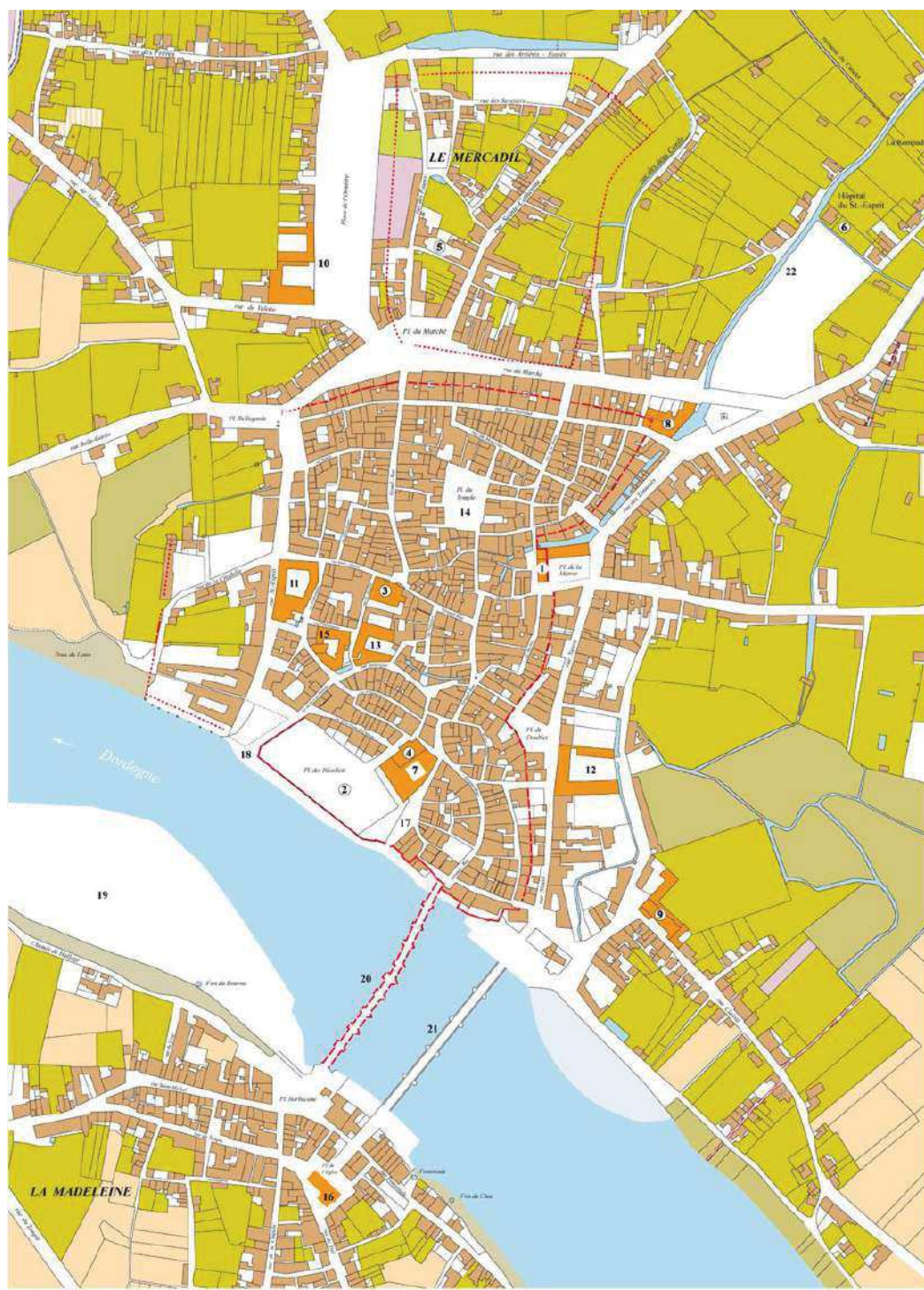
Bergerac du XIXème au début XXème



Bergerac aujourd'hui : extensions résidentielles à partir de la deuxième moitié du XXème siècle (en jaune)



Localisation des anciens édifices religieux et laïcs
(Carte : Yann Laborie. Extrait du dossier Ville d'Art et d'Histoire)



BERGERAC

Topographie de la ville en 1830

Localisation des anciens édifices religieux et laïcs

- 1 - Consulat de Malbec (Mairie en 1830)
- 2 - Emplacement de l'ancien château de Bergerac
- 3 - Eglise Saint-Jacques
- 4 - Eglise N.-D. du Château
- 5 - Emplacement de l'ancienne église Sainte-Catherine
- 6 - Emplacement de l'ancien Hôpital du Saint-Esprit
- 7 - Ancien couvent des Récollets
- 8 - Ancien couvent des Carmes (Palais de Justice en 1830)
- 9 - Ancien couvent des Cordeliers
- 10 - Ancien couvent des Frères Prêcheurs (Sous-Préfecture en 1830)
- 11 - Ancien Hôpital de la Ville
- 12 - Ancien couvent des Filles de la Foi (Hôpital en 1830)
- 13 - Petite Mission (Séminaire)
- 14 - Emplacement de l'ancien Temple de l'Eglise Réformée
- 15 - Ancien couvent de la Miséricorde
- 16 - Eglise de la Madeleine
- 17 - Port de Cadouin
- 18 - Port de Parditte
- 19 - Port de la Pelouse
- 20 - Ancien pont de Dordogne
- 21 - Pont construit en 1825
- 22 - Canal du Caudeau

- Tracé des anciens remparts de la ville
- Jardins
- Champs
- Vignes
- Friches

Eglise Saint Jacques

Rue Saint Jacques

24100 Bergerac

Monument historique inscrit en 1984 – Architecture religieuse

L'église a été fondée au 12^e siècle par les moines de Saint-Florent de Saumur, installés à Bergerac, au prieuré de Saint-Martin.

L'édifice initial fut presque totalement démoli au cours des guerres de Religion.

La reconstruction commença en 1685, sur les premières fondations.

Eléments remarquables témoins de l'histoire de l'édifice :

- Soubassements du 12^e siècle,
- Clocher-mur terminant le bas-côté sud du 15^e siècle.
- Clocher-tour abritant le chœur bâti à la fin du 16^e siècle.
- Façades et portail des 17^e et 18^e siècles.
- Décor et voûtes de 1870.

Informations issues de la base de données Mérimée recensant le patrimoine monumental français

<http://www2.culture.gouv.fr>

Eglise Saint-Jacques au cœur de la ville médiévale

Démolie pendant les guerres de religion, elle fut reconstruite sur des bases romanes

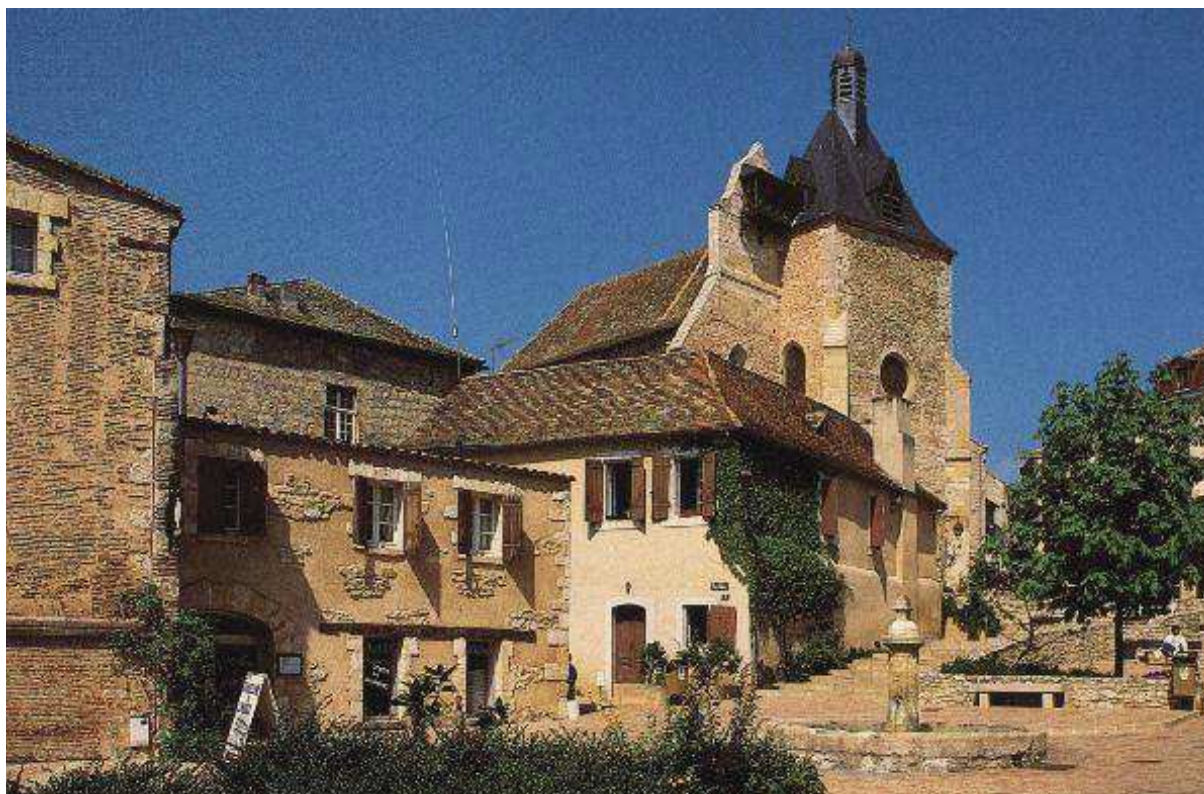
(Photographies : C. Gubala)



Eglise Saint-Jacques au cœur de la ville médiévale :
Vue depuis le port et la rive opposée
(source : www.riviereesperance.canalblog.com)



Vue depuis la place Péliissière
(source : www.karrde.chez.com)



descriptif des abords

Le bâtiment est situé à mi-pente du cœur ancien de Bergerac. Il s'intègre au patrimoine d'époque médiévale. Il est mis en valeur par de vastes espaces publics comme la place Pélissière et la Place du Livre de Vie, et par des perspectives urbaines offertes depuis la Grand-Rue, la rue Saint-Jâmes, la rue Saint-Jacques et la rue Saint Georges.

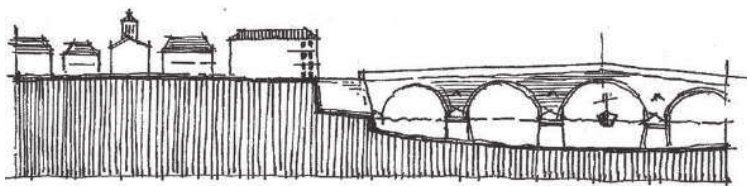
L'église Saint-Jacques située au cœur de la ville médiévale s'inscrit dans l'étagement des bâtiments et toitures dans la pente descendant vers la Dordogne et le port de Bergerac.

Par son échelle monumentale l'église Saint-Jacques domine un paysage urbain reconnu pour sa valeur patrimoniale et inscrit dans le périmètre de protection de l'AVAP – SPR. Il est visible depuis l'autre rive de la Dordogne.

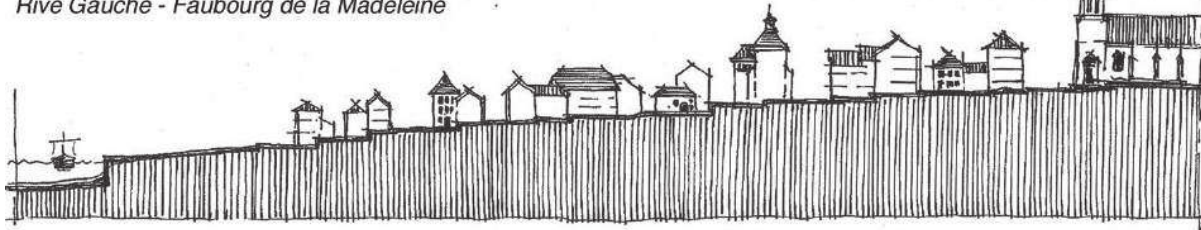
L'implantation dans la vallée de la Dordogne

Étagement des bâtiments et toitures dans la pente et l'inscription des églises Saint-Jacques et Notre-Dame dans le paysage du centre-ville de Bergerac.

(croquis et plan : C. Gubala)



Rive Gauche - Faubourg de la Madeleine



Rive Droite - Etagement de la ville historique sur les pentes

justification du périmètre

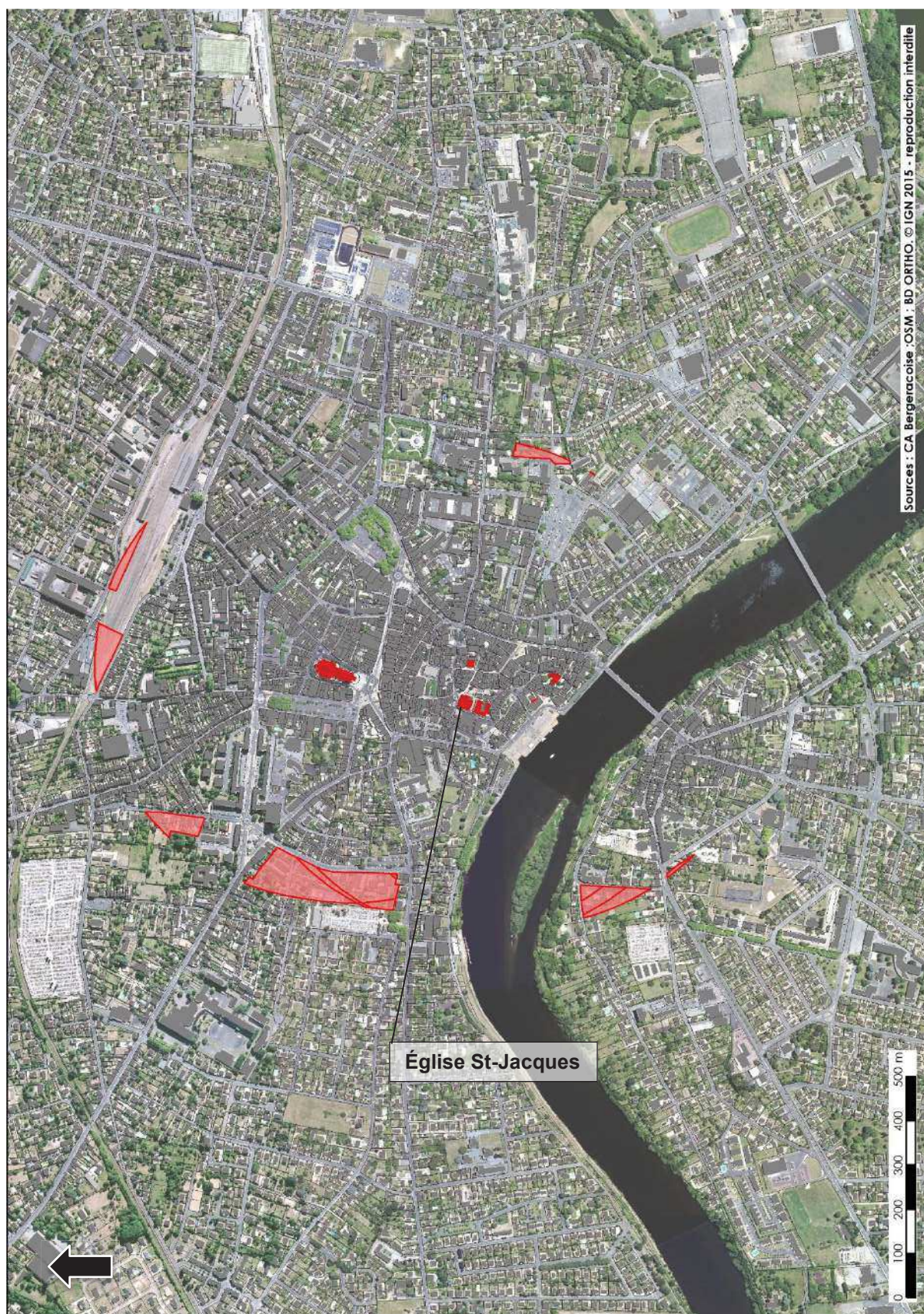
Par son échelle monumentale l'église Saint-Jacques domine les quartiers anciens de Bergerac reconnus pour leur valeur patrimoniale.

Le périmètre de protection délimité adapté reprend le zonage de l'AVAP – SPR (Site Patrimonial Remarquable) existant qui exclut les extensions contemporaines de la ville, peu structurées, peu homogènes ou ne présentant pas de valeur patrimoniale.

Voir périmètre initial et périmètre de protection proposé présentés ci-après.

périmètre de protection actuel

Le périmètre figurant sur la carte état actuel ci-dessous correspond aux rayons des 500 mètres des monuments du centre-ville débordant du périmètre de l'actuelle AVAP-SPR.



périmètre de protection délimité des abords proposé

Le périmètre reprend le périmètre de l'AVAP-SPR.

